

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2013

Présents,

Le Maire :	Guy DEMOLIS
La secrétaire de mairie	Martine BRAND
L'adjoint en charge de l'urbanisme	Denis BRUNET
L'adjoint en charge du scolaire :	Excusé
L'adjoint en charge des bâtiments	Gilbert HENRY
L'adjoint en charge des travaux et de la voirie	Serge CHAMOT

Mmes les conseillères municipales : Sandrine BOCHET, Jocelyne BORNE, Véronique GUILLAUME.
Maryline ROSSET

MM. les conseillers municipaux : Olivier CHAMOT, Jean-Marc MERLIN, Serge RAGAZZONI,
Thierry TISSOT, Serge YAKOVLEFF

Autres participants : M. BATTAREL du Cabinet EFU, MM. Nicolas GAUTEUR et JM
PARMENTELAT de la SA Mont-Blanc

Absents : MM. Bernard SAILLANT, Gérard CHAMOT

Secrétaire de séance : M. Denis BRUNET

Le maire ouvre la séance à 19H30 souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participantes, à ce dernier conseil municipal de l'année et accueille M. BATTAREL du Cabinet EFU ainsi que MM. GAUTEUR et PARMENTELAT de la SA Mont-Blanc.

REFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME

A partir du 1^{er} janvier 2014, compte tenu de la rigueur budgétaire et du désengagement des services de l'Etat, la DDT (ex DDE) n'assurera plus l'instruction de nos permis de construire et différentes demandes d'autorisation d'occupation du sol.

L'intercommunalité n'ayant pas décidé, pour l'instant, d'assurer ce service, il est proposé de faire appel aux services d'un cabinet spécialisé en urbanisme, en l'occurrence le bureau annécien EFU, dirigé par M. Patrick BATTAREL.

Cet ancien fonctionnaire de la DDT se propose d'apporter son expertise aux collectivités locales sous forme d'une mission consistant à :

- analyser le dossier dès qu'il est déposé par le pétitionnaire pour vérifier s'il est complet et conforme aux règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal ;
- interroger les différents services qui doivent réglementairement émettre leur avis pour les viabilités (eau, assainissement, déchets, électricité, SDIS) ainsi que les services de l'Etat si nécessaire ;
- rédiger tout document et arrêté qui sera transmis à la mairie pour signature et expédition dans les délais réglementaires.

L'instruction pourra être réalisée en ligne sur le site Géoservice du RGD.

Ses prestations seront tarifées à la commune à hauteur de 150€ pour les permis de construire ; 300 € pour les permis d'aménager et 50€ HT pour les certificats d'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet EFU et de ne pas refacturer le service aux pétitionnaires.

LE COTEAU DE MENTHONAY

Le conseil municipal accueille MM. GAUTEUR et PARMENTELAT de la SA Mont-Blanc qui font le point sur le projet de construction d'un collectif entre la boulangerie et le Menthonay ; l'objectif étant à la fois d'offrir des possibilités de logements à loyers modérés et de densifier l'urbanisation du bourg centre conformément à l'esprit du SCOT.

Après de nombreux mois d'études et de négociations, le permis de construire a été délivré en 2012 puis modifié en 2013.

De volume parallélépipédique simple, le bâtiment sera composé de deux parties décalées en hauteur pour mieux s'adapter à la déclivité naturelle du terrain.

Afin d'encourager l'accès aux 19 places de stationnement créés ainsi qu'au bâtiment annexe de 5 garages, il a été décidé que l'entrée de l'immeuble qui sera équipée d'un ascenseur se fasse depuis le rez-le-chaussée bas au niveau des parkings.

Cette résidence multigénérationnelle devra répondre aux critères de basse consommation (normes BBC) et sera mise en chantier dès le printemps.

C'est le cabinet d'architectes 2AIZ d'Allonzier (Chauvineau et Iachini) qui assurera la maîtrise d'œuvre du projet dont le budget prévisionnel s'élève à 1.300.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la mise à disposition du foncier dans le cadre d'un bail emphytéotique et accepte de se porter caution du projet à condition que les ¾ des logements soient affectés à des réservations proposées et validées par la commune (réservations communales) et que les logements du rez de chaussée soient attribués prioritairement à des personnes âgées sous réserve de demandes.

Il est décidé de confier la rédaction de l'acte au Cabinet SAFACT et de le valider à l'occasion du prochain conseil municipal.

TRAVAUX REALISES EN 2013 SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

1. Sous maitrise d'ouvrage de la Commune : 214'000 Euros HT

- Goudronnage des routes de chez Gatillon, de chez Bonier, des abords du tri sélectif et travaux d'entretien de la voirie communale par l'entreprise Eiffage.
- Goudronnage et sécurisation de la route des Petits-Pierres par l'entreprise Colas
- Installation de containers semi-enterrés au Chef Lieu par l'entreprise Brand et au Petits Pierres par l'entreprise Gojon.
- Travaux de voirie au Petits Pierres par l'entreprise Gojon.
- Travaux sur la voirie communale, les chemins ruraux et le réseau d'eau pluviale par l'entreprise Mendes.
- Travaux de consolidation et de remblaiement du ruisseau de Morge par l'entreprise Maulet
- Travaux d'accotement et de sécurisation de la traversée de la Côte par l'entreprise Gal
- Travaux de menuiserie des bâtiments communaux par l'entreprise Tissot
- Travaux d'ébénisterie à la salle polyvalente par l'entreprise Bossez
- Travaux de nettoyage et de peinture sur les bâtiments communaux par l'entreprise Merlin
- Travaux de remplacement des vitres de l'église par la miroiterie de Savoie
- Réfection des sols des locaux périscolaires par l'entreprise Biaggini
- Travaux de réfection chauffage et sanitaire par l'entreprise Lavorel
- Remplacement de candélabres accidentés par les entreprises Favre et Jacquemoud
- Informatisation de la cantine scolaire par l'entreprise Bafcop

Ces travaux sont financés entièrement par le budget d'investissement de la commune

2. Sous maitrise d'ouvrage de la CCPC : 340'000 Euros HT

- Renouvellement du réseau d'eau potable des Petits-Pierres par l'entreprise Gojon
- Renouvellement du réseau d'eau potable de La Cote et de Labrisée par l'entreprise Gal
- Fourniture de containers semi-enterrés aux Petits-Pierre (2) et au Chef-Lieu (5)
- Abris-bus et arrêt scolaire des Petits-Pierre

Ces travaux ont été entièrement financés par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

3. Sous maitrise d'ouvrage du SYANE : 860'000 Euros HT

- Mise en souterrain des réseaux secs et réfection de l'éclairage public du hameau de chez Bonier par l'entreprise ETDE pour un montant de 140'000 Euros HT (subventionné à hauteur de 60'000 Euros par le Syane, la différence étant pris en charge par la commune)

Mise en souterrain des réseaux secs et réfection de l'éclairage public du secteur des Petits Pierres pour un montant de 720'000 Euros HT (subventionné à hauteur de 188'000 Euros par le Syane, la différence (532'000 Euros) étant pris en charge par la commune

4. **Sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF** : 176'000 Euros HT

- Bouclage du réseau électrique de moyenne tension des Chavannes à la Rippaz par l'entreprise Sobeca

Travaux entièrement financés par ERDF

5. **Sous maîtrise d'ouvrage du Département** : 510'000 Euros HT

- Giratoire des Petits-Pierres par les entreprises Eiffage et Maulet (prise en charge à 75% par le Dpt, et 25% par la Commune)
- Sécurisation du «Creux des Lanches» par l'entreprise SNMF (à noter que cette partie n'a pas été goudronnée et le gravillonnage est déjà en partie détérioré...)
- Sécurisation de la traversée du hameau La Côte

Le montant total investi en 2013 sur la commune représente environ 2'100'000 Euros HT soit 2'511'600 Euros TTC (la TVA étant en partie récupérée par les maîtres d'ouvrage).

A noter également que l'opérateur ORANGE a réalisé en cours d'année, le raccordement du répartiteur des TELECOM à la fibre optique, ce qui a considérablement amélioré l'accès ADSL.

TRAVAUX DES PETITS PIERRES ET CHEZ BONIER

L'adjoint chargé de la voirie et des réseaux, M. Serge CHAMOT fait le point sur ces deux chantiers qui l'ont mobilisé durant plus d'une année.

Concernant chez Bonier, l'ensemble des travaux sont terminés.

BILAN FINANCIER DES TRAVAUX DE CHEZ BONIER

Mise en souterrain des réseaux secs et éclairage public : 140.000 € HT

Financement Syane :	60.000 €
Commune :	80.000 €

Voirie : réfection des enrobés

Financement commune	13.685 €
---------------------	----------

Soit un total de 153.685€ HT et 183.807€ TTC

BILAN FINANCIER DES TRAVAUX DES PETITS PIERRES

	COMMUNE	DEPARTEMENT	CCPC	SMDEA	SYANE	TOTAL
Voirie						
Départementale	115.000	345.000				460.000
Communale	15.818	75.000				90.818
<i>Total</i>	<i>130.818</i>	<i>420.000</i>				<i>550.818</i>
Réseaux secs						

Etudes	24.088					
Basse tension	133.130				133.130	
Moyen tension	188.330					
Eclairage public	81.796				19.950	
Télécom	104.010				34.824	
<i>Total</i>	<i>531.354</i>				<i>187.904</i>	<i>719.258</i>
Réseaux humides Eau potable			150.000	64.000		214.000
Abris-bus & Containers	5.160		20.160			25.320
TOTAL	667.332	420.000	170.160	64.000	187.904	1.509.396

Concernant l'important chantier des Petits Pierres, il reste à réaliser le dépôt d'une ligne téléphonique et surtout l'éclairage public du carrefour des Petits Pierres par l'entreprise ETDE.

En attendant, il sera demandé à l'entreprise JACQUEMOUD d'installer une décoration lumineuse au centre du rond point.

PROJET DE RECALIBRAGE DE LA RD 27

Suite aux négociations entre la commune et le Département et en prolongement de l'aménagement du carrefour des Petits Pierres, le Conseil Général, sous la houlette de son vice-président chargé de la voirie, Denis DUVERNAY a décidé de programmer pour 2014/2015, le recalibrage de la portion de la route départementale n° 27 située entre les Petits Pierres et le Pont de Verray en limite d'Evires.

M. Jean-Marc MERLIN auquel le maire a confié l'analyse du dossier présente le projet.

C'est un chantier de plus d'1.500.000 € qui sera entièrement pris en charge par le Département.

L'objectif de l'opération consiste à améliorer la visibilité et confort de ce tronçon fort sinueux tout en privilégiant la sécurité.

L'axe du projet portera sur l'augmentation des rayons de courbes des virages, l'élargissement de la chaussée et la création d'accotements.

Des éperons drainants seront installés sur les zones où le ruissellement des eaux pluviales afin d'éviter tous risques de glissement de terrain.

Les intersections avec les routes de Groisy (RD 3) et de La Reculaz (Route des Bornes) ainsi que la traversée de la « Côte Péguin » au niveau de l'Auberge des Bornes seront également traitées pour améliorer la sécurité.

Ce projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les services de la voirie départementale sera entièrement réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le projet et mandate le maire et l'adjoint en charge de la voirie, M. CHAMOT, pour suivre et faire avancer le dossier.

REFORME TERRITORIALE

La loi réformant les modes de scrutin municipal, communautaire et départemental a été adoptée au printemps 2013.

Elections municipales

Les dimanches 23 et 30 mars se dérouleront les élections municipales.

Il s'agit d'élire pour 6 ans les conseillers municipaux chargés de désigner le maire et les adjoints et de participer aux décisions concernant la commune.

Le mode d'élection varie en fonction de la population municipale authentifiée par l'INSEE à savoir le scrutin plurinominal majoritaire pour les communes de moins de 1000 habitants et le scrutin de listes à la proportionnelle avec obligation de parité dans les communes de 1000 habitants et plus.

A Menthonnex-en-Bornes, la population répertoriée par l'INSEE étant de 974 habitants, le mode d'élection ne changera donc pas et il faudra désigner 15 conseillers municipaux

Il sera possible de voter pour les candidats qui se présentent par liste ou individuellement, d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage) à condition que ces derniers aient fait acte de candidature.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il ne sera plus possible de voter pour une personne qui n'a pas fait acte de candidature.

La liste des candidats sera obligatoirement affichée dans les bureaux de vote.

Elections communautaires

Répartition des sièges au sein de la CCPC

La réforme des collectivités territoriales ayant fixé de nouvelles règles au sein des assemblées délibérantes des établissements publics intercommunaux à fiscalité propre, le nombre de délégués à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles passera de 76 à 29 délégués.

La répartition a été opérée par les services de l'Etat, proportionnellement à la population, selon le système de plus forte moyenne, ce qui confère **2 sièges à notre commune**.

Contrairement aux collectivités de plus de 1000 habitants, il n'y a pas d'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Ils seront désignés selon le tableau établi après l'élection du maire et des adjoints.

Elections européennes

Les élections des députés au parlement européen se dérouleront le 25 mai 2014 au scrutin de liste à la proportionnel, comme les précédentes élections.

Elections cantonales

Le nouveau paysage des cantons

A partir des élections de mars 2015, le Conseil Général deviendra le conseil départemental.

Les conseillers généraux seront désormais appelés conseillers départementaux.

Au-delà de ce changement de dénomination, la grande nouveauté sera l'élection, dans chacun des cantons nouvellement créés, d'un binôme constitué d'un homme et d'une femme.

Le périmètre des cantons a également été modifié pour corriger les écarts de population et leur nombre diminué de moitié pour conserver le même nombre d'élus.

Une correction qui aura comme conséquence une sous représentation des territoires ruraux au sein de la future assemblée départementale.

A noter que ce découpage ne respecte pas forcément les périmètres des intercommunalités...

En ce qui nous concerne, nous rejoindrons le nouveau canton de La Roche-sur-Foron qui regroupera l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ainsi qu'une grande partie de la communauté de communes d'Arve et Salève et du Pays Rochois soit près de 50.000 habitants.

Les conseillers départementaux seront élus au scrutin binominal majoritaire à 2 tours, tous en même temps et pour une durée de 6 ans.

RAPPEL

Il est rappelé que pour pouvoir prendre part aux scrutins de 2014, il est nécessaire pour ceux et celles qui ne le seraient pas, de s'inscrire sur les listes électorales avant le 1^{er} janvier 2014.

RAM DE MENTHONNEX (LES PTIOUS BORNAINS)

Mmes GUILLAUME et ROSSET font le point sur l'activité des assistantes maternelles de la commune qui se retrouvent régulièrement dans les locaux péri-scolaires et remercient la commune pour son engagement (mise à disposition gracieuse des locaux, prise en charge des frais de fonctionnement et réfection des sols).

Il est proposé d'élargir la participation aux assistantes maternelles de Villy-le-Bouveret dans la limite des places disponibles. A noter que la structure bénéficie du soutien logistique du RAM intercommunal.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les dispositions adoptées par l'Etat en matière de réforme des rythmes scolaires impliquent l'obligation de modifier les horaires des enfants de maternelle et de primaire au plus tard à la rentrée 2014.

L'objectif de la réforme en cours est d'alléger l'horaire de l'enfant, objectif généreux mais peu adapté à la réalité des communes rurales.

° pas adaptée avec les ressources existantes dans les petites communes dans les domaines sportifs et culturels.

° Pas adaptée parce qu'il est difficile de demander à un intervenant compétent de se déplacer pour 45 minutes par jour.

° Pas réaliste non plus puisque de nombreux enfants utilisent le transport scolaire et que l'horaire des cars ne pourra pas être modifié pour rester coordonné avec les horaires du collège. Le temps que l'enfant passera en dehors de la maison restera donc le même.

Malgré ces obstacles, nous devons appliquer ces nouvelles dispositions qui prévoient une diminution de 45 minutes par jour et l'école le mercredi matin. Après de multiples discussions, dans plusieurs groupes de travail, il est proposé pour notre commune de les appliquer de la manière suivante :

° augmentation de la durée de la pause méridienne de 15 minutes. Ceci permettra un fonctionnement moins stressant du repas de midi qui se fait en deux services.

° Arrêt de l'école à 16H (au lieu de 16H30 actuellement). Les enfants seront pris en charge de 16H à 16H30, heure à laquelle commencera la garderie. Cette période de 30 minutes sera un moment de détente après la classe et permettra à tous les enfants qui le souhaitent de prendre un goûter. Les parents qui souhaiteraient venir chercher leur enfant à 16H pourront naturellement le faire.

° Fonctionnement de la garderie le mercredi matin.

Durant le premier semestre 2014, nous devons affiner ces horaires et leur donner du contenu, notamment en ce qui concerne les activités à mettre en place pour la garderie qui verra le temps disponible s'élargir puisque le goûter sera pris avant 16H30. Nous ne manquerons pas de solliciter les compétences de chacun pour proposer des ateliers intéressants ainsi que, pourquoi pas, du soutien scolaire. Nous suggérons à toutes les personnes disponibles et intéressées à collaborer à contacter la mairie, il pourrait être fait appel au volontariat.

RASSEMBLEMENT DES MENTHONNEX

L'assemblée est informée que la mairie est sollicitée pour l'accueil de la famille « MENTHONNEX » qui envisage une cousinade sur la terre de leurs ancêtres le dimanche de Pentecôte (8 juin 2014).

Les festivités seront organisées à l'Auberge des Bornes. A cette occasion, le maire propose d'organiser un vin d'honneur au chef-lieu après la messe.

COMMUNICATION

Le maire informe qu'un bulletin d'infos annuel est en cours d'élaboration. Son édition sera confiée à « La belle presse » (Mme BECHADE) qui collabore étroitement avec Sandrine BOCHET.

Sandrine BOCHET s'occupe de la mise à jour du site internet de la commune.

M. Olivier CHAMOT a pris en charge la mise à jour du site WIKIPEDIA et élabore en collaboration avec l'historien Dominique BOUVERAT l'historique du village.

ENVIRONNEMENT

L'assemblée est informée que la CCPC a accepté d'installer 3 containers enterrés entre la

boulangerie et le Menthonay qui se substituent à ceux en place au bourg centre et à l'Allée de Menthonay.

D'autre part, une benne destinée à récupérer les cartons sera installée au chef-lieu pour les fêtes de fin d'année.

Enfin, les participants qui prennent part aux réunions du Syndicat Mixte du Salève et du Plateau des Bornes, Serge CHAMOT, Jocelyne BORNE et Sandrine BOCHET, font un compte rendu des discussions et des actions programmées.

LE BISTROT

Le conseil municipal est informé que la SARL « Sac de Vin » qui gère le « Bistrot de Menthonay » a déposé le bilan.

C'est Maître Blanchard, un mandataire judiciaire, qui a été désigné par le tribunal pour procéder à la liquidation.

Le maire confirme que la commune est propriétaire des murs et de la licence IV mais pas du fond de commerce.

Il semble que plusieurs personnes s'intéressent désormais à la reprise de cette affaire... et un débat s'engage alors au conseil municipal sur l'opportunité de se porter acquéreur du fond de commerce afin de mieux maîtriser les éventuels nuisances et favoriser l'émergence d'un commerce de proximité qui soit en adéquation avec les attentes de la population.

APPARTEMENT DU PRESBYTERE

Le conseil municipal est informé du départ de M. et Mme Tristan SAILLANT qui ont libéré au 1^{er} décembre le T3 du 1^{er} étage.

Avant de remettre cet appartement en location, il est proposé de procéder à la réfection des peintures, des fenêtres et du chauffage.

LIGNE DE TRESORERIE

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 300.000 € avec le Crédit Agricole des Savoie.

DIVERS

Sandrine BOCHET propose à l'assemblée la réalisation d'une exposition de photos du patrimoine local ainsi que la sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours avec à la clef l'installation d'un défibrillateur.

Le conseil municipal se montre favorable et la charge de s'en occuper.

TRESOR PUBLIC

Le conseil municipal est également informé du départ de Mme Michèle CHAMEL, la trésorière de Cruseilles qui sera remplacée provisoirement par Mme Valérie Gerbe.

URBANISME

L'adjoint à l'urbanisme, M. Denis BRUNET, présente les dossiers en cours :

Permis de construire

- M. Mme DELIEGE Sylvain pour la construction d'une maison individuelle à La Rippaz.
- M. Mme MAUGEY Jean-Michel pour la construction d'une maison individuelle à La Reculaz

Déclaration préalable

- M. Mme LAMARTINE Jean-François, 665 Route des Bornes pour la pose d'une clôture grillagée
- M. Mme DEMOLIS Alain, 828 Route de La Rippaz pour la construction d'un abri à voitures
- M. Mme PAPES Patrick, 126 Allée des Margolliets pour la pose d'une clôture grillagée
- M. Mme CHAMOT Gérard, 699 Route de la Côte, pour la création de deux balcons et la transformation de deux fenêtres en portes-fenêtres.

- M. TISSOT Emmanuel, 539 Route des Margolliets pour la création d'une terrasse couverte.

**DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2013**

2013-06-001 Instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol par la commune

La séance est levée à 23H

Le Secrétaire,
Denis BRUNET

Le Maire,
Guy DEMOLIS